

Recommandations techniques

*Opérations d'échantillonnage d'eau en cours d'eau
dans le cadre des programmes de surveillance DCE*

Contexte de programmation et de réalisation

Ce guide a été réalisé dans le cadre du programme d'activité AQUAREF pour l'année 2026.

Auteurs

Bénédicte LEPOT (Ineris)

Guide rédigé avec la contribution de

Jean-Philippe GHESTEM (BRGM)

Marina COQUERY (Inrae)

Nathalie GUIGUES (LNE)

Contact principal

Bénédicte LEPOT (benedicte.lepot@ineris.fr)

Référence du document

AQUAREF - Opérations d'échantillonnage d'eau en cours d'eau dans le cadre des programmes de surveillance DCE - Recommandations techniques – Edition 2026

Droits d'usage

Accès public

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Evolution 2022 → 2026

Le 23 juin 2026

Editoriales :

- Mise à jour des références réglementaires
- Nouveau lien vers les guides Aquaref

Techniques :

- Intégration de spécificités sur le choix du matériel, l'organisation des campagnes, le conditionnement et le contrôle qualité lors des opérations d'échantillonnage en vue de l'analyse des PFAS en § 4.2.1 ; § 4.3.1 ; § 7 et § 9.
- Ajout de références d'études Aquaref (Impact de la nature du matériel d'échantillonnage sur la qualité des données de surveillance des PFAS dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines, et de références d'essais d'intercomparaison réalisés en 2023 pour les lacs et en 2025 pour les eaux souterraines) intégrant la recherche de PFAS - §7
- Rajout des PFAS dans les analytes à tester prioritairement à travers la réalisation de blancs - § 9

TABLE DES MATIÈRES

1	Généralités.....	7
2	Qualification, habilitation du personnel.....	7
3	Démarche qualité	7
4	Préparation de la campagne.....	8
	4.1 Station de mesure.....	9
	4.1.1 Cas d'impossibilité d'échantillonner.....	9
	4.1.2 Cas de la modification d'un point d'échantillonnage	9
	4.2 Organisation des campagnes.....	10
	4.2.1 Du ressort du laboratoire.....	10
	4.2.2 Du ressort de l'opérateur d'échantillonnage.....	10
	4.3 Matériel d'échantillonnage.....	11
	4.3.1 Choix des matériaux.....	11
	4.3.2 Conditionnement du matériel d'échantillonnage	12
5	Mesure des paramètres physico-chimiques et hydrologiques de terrain.....	13
	5.1 Paramètres physico-chimiques à mesurer	13
	5.2 Appareillage	13
6	Opérations d'échantillonnage d'eau	14
	6.1 Priorités de protocole d'échantillonnage	14
	6.2 Échantillonnage direct	15
	6.2.1 A pied dans la veine principale d'écoulement du cours d'eau.....	15
	6.2.2 A l'aide d'une canne d'échantillonnage équipée du flacon destiné à l'analyse.....	16
	6.2.3 A l'aide d'une embarcation	16
	6.3 Échantillonnage indirect	16
	6.3.1 A partir d'un pont	16
	6.3.2 De la berge.....	17
	6.4 Échantillonnage composite.....	18
	6.5 Cas de l'échantillonnage avec entrée d'eau marine.....	18
7	Conditionnement des échantillons d'eau.....	18
8	Conservation et transport de l'échantillon.....	21
9	Contrôle qualité	22
10	Expression des résultats et métadonnées.....	23
11	Références	24
12	Liste des annexes.....	27

Préambule

Les guides AQUAREF regroupent les recommandations techniques d'AQUAREF pour la réalisation des opérations d'échantillonnage et d'analyse dans les programmes de surveillance chimique liés à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). Ils portent sur les eaux superficielles (eau, sédiment, biote) continentales et marines, les eaux souterraines et les eaux résiduaires urbaines et industrielles. Ils intègrent les dispositions de l'arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux, de l'arrêté « agrément des laboratoires » du 26 juin 2023, de l'avis « limites de quantification » en vigueur, et les textes relatifs à la surveillance des eaux résiduaires. Ils peuvent également être utilisés dans d'autres contextes de surveillance ou de diagnostic des milieux.

Les guides AQUAREF s'adressent aux opérateurs d'échantillonnage et d'analyse ainsi qu'aux maîtres d'ouvrages de prestations qui pourront utiliser les recommandations techniques pour élaborer leurs cahiers des charges. Les guides AQUAREF ne se substituent pas au guide ministériel¹ mais proposent des aspects techniques complémentaires ou des évolutions possibles par rapport à celui-ci.

Les recommandations techniques formulées sont basées sur l'état de l'art disponible à la date de rédaction, dont les retours d'expériences et les résultats des études AQUAREF. Elles visent à concilier l'objectif de fiabilité des données et la faisabilité opérationnelle de mise en œuvre.

Les termes « recommande », « doit » ou « recommandation » utilisés dans les guides AQUAREF indiquent que les pratiques décrites sont indispensables pour la qualité des données in fine. Des pratiques alternatives peuvent être mises en œuvre s'il est démontré que celles-ci conduisent à des résultats équivalents à la pratique recommandée. Les termes « propose » ou « proposition » sont utilisés pour des préconisations complémentaires, non indispensables, visant à répondre à des exigences qualitatives accrues/renforcées.

Pour les dispositions techniques non précisées dans ses guides, AQUAREF recommande de s'appuyer sur les normes et documents techniques de référence en vigueur.

Certaines données techniques concernant les substances intégrées récemment dans les programmes de surveillance (arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010), ne sont pas disponibles ou consolidées. Pour ces substances, les recommandations d'AQUAREF sont basées sur les bonnes pratiques génériques et sont susceptibles d'évoluer.

Les guides AQUAREF n'ont pas de valeur réglementaire. Leur utilisation, intégrale ou partielle, est faite sous la seule et entière responsabilité de l'utilisateur.

Les concepts et les définitions nécessaires à la lecture des guides sont regroupés dans un document unique « [Opérations d'échantillonnages et d'analyses physico-chimiques pour la surveillance des milieux aquatiques – Définitions](#) ».

Les codes SANDRE indiqués sont applicables à la date de publication, mais susceptibles d'évolution ultérieure. Il appartient à l'utilisateur de vérifier leur actualisation :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/Rechercher-une-donnee-d-un-jeu>.

Chaque guide est référencé par son année de mise à jour. La dernière version annule et remplace les versions précédentes.

¹ Guide pour la demande de prestation d'échantillonnage et d'analyse physicochimique dans le cadre de la surveillance DCE Cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines- janvier 2018

Guides AQUAREF disponibles : [Guides techniques](#) | [AQUAREF](#)

Guides échantillonnage « milieu »

- Guide des opérations d'échantillonnage d'eau en eau souterraine
- Guide des opérations d'échantillonnage d'eau en cours d'eau
- Guide des opérations d'échantillonnage d'eau en plan d'eau
- Guide des opérations d'échantillonnage de sédiments en milieu continental
- Guide des opérations d'échantillonnage en milieu marin (eau, sédiment, biote)
- Guide des opérations d'échantillonnage par EIP en cours d'eau et eau littorale

Guide conditionnement transport « biote »

- Guide pour le conditionnement et transport des échantillons biote (poisson) en milieu continental (cours d'eau - plan d'eau)
-

Guides analyse « milieu »

- Guide des opérations d'analyse physico-chimique des eaux et des sédiments en milieu continental
- Guide des opérations d'analyse physico-chimique du biote en milieu continental
- Guide des opérations d'analyse sur EIP en cours d'eau et eau littorale

Spécificité DROM

- Opérations d'échantillonnage d'eau pour la surveillance des milieux aquatiques - Module spécifique DROM

Guides eau de rejet

- Guide technique opérationnel des pratiques d'échantillonnage et de conditionnement en vue de la recherche de micropolluants prioritaires et émergents en assainissement collectif et industriel
- Guide des opérations d'analyse physico-chimique des eaux résiduaires urbaines et industrielles

1 Généralités

La bonne pratique de l'échantillonnage conditionne en très grande partie la fiabilité, la comparabilité des données de mesure et donc l'interprétation que l'on pourra en faire. L'opérateur d'échantillonnage prendra toutes les dispositions pour :

- assurer la représentativité et l'intégrité des échantillons depuis l'échantillonnage du milieu jusqu'au(x) laboratoire(s) d'analyses ;
- éviter la contamination du milieu lors de l'échantillonnage (bottes souillées, espèces invasives, etc.) en s'équipant de protections individuelles propres et en utilisant du matériel nettoyé.

Une bonne coordination entre l'opérateur d'échantillonnage et le laboratoire est indispensable pour la fiabilité des données, notamment pour les étapes suivantes : respect des délais échantillonnage-analyse, respect des consignes relatives au flaconnage, conditionnement, conservation, transport, ...

Le présent guide formule différentes recommandations en matière d'opérations d'échantillonnage. En raison de la diversité de celles-ci, ce guide ne peut prétendre à un caractère exhaustif.

AQUAREF recommande que pour les dispositions non précisées dans ce guide, les opérateurs d'échantillonnage prennent comme référence les normes et guides en vigueur, notamment :

- la norme NF EN ISO 5667-3 « Qualité de l'eau – Échantillonnage - Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau » [1] ;
- le guide FD T 90-523-1 « Qualité de l'eau - Guide d'échantillonnage pour le suivi de qualité des eaux dans l'environnement - Partie 1 : échantillonnage d'eau en rivières et canaux » [2] ;
- le guide FD T 90-524 « Contrôle Qualité - Contrôle qualité pour l'échantillonnage et la conservation des eaux » [3].

2 Qualification, habilitation du personnel

L'opérateur d'échantillonnage devra avoir été qualifié et habilité par compagnonnage par son organisme d'appartenance, si besoin complété par une formation externe, tant en ce qui concerne l'échantillonnage lui-même que les mesures des paramètres physico-chimiques sur site.

Dans le cas d'une utilisation liée à une relation contractuelle entre un maître d'ouvrage et un prestataire, AQUAREF recommande que le prestataire apporte la preuve de la lecture de ce document et de tout autre document technique de référence attaché au programme de surveillance concerné (attestation de lecture par exemple).

3 Démarche qualité

AQUAREF recommande que les opérations d'échantillonnage soient réalisées sous accréditation (prélèvement ponctuel pour analyses physico-chimiques, référentiel LAB GTA 29 du COFRAC). AQUAREF recommande également que les mesures des paramètres physico-chimiques sur site soient réalisées sous agrément (pH, température de l'eau, conductivité à 25°C, oxygène dissous, taux de saturation en oxygène et turbidité).

Si toutefois, l'organisme n'est pas accrédité pour les opérations d'échantillonnage ou n'est pas agréé pour les mesures des paramètres physico-chimiques sur site, celui-ci doit satisfaire aux exigences ci-dessous. Celles-ci sont considérées comme respectées pour un organisme accrédité/agréé.

- L'organisme d'échantillonnage doit établir et disposer de procédures écrites détaillant l'organisation d'une campagne d'échantillonnage, le suivi métrologique des appareillages de mesure, les méthodes d'échantillonnage, les moyens mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de contamination du matériel utilisé, le conditionnement et l'acheminement des échantillons jusqu'au laboratoire d'analyses. Toutes les procédures relatives à l'échantillonnage doivent être accessibles à l'opérateur sur le terrain.
- L'organisme d'échantillonnage doit établir un plan d'assurance qualité (PAQ). Ce document précise notamment les moyens que l'organisme (ainsi que les sous-traitants et cotraitants) met à disposition pour assurer la réalisation des opérations d'échantillonnage dans les meilleures conditions. Il liste notamment les documents de référence à respecter et propose un synoptique des organismes habilités en précisant leur rôle et responsabilité dans le processus. Le PAQ détaille également les modalités de mise en œuvre des présentes recommandations techniques qui ne seraient pas prises en compte par le système d'assurance qualité du prestataire.
- La traçabilité documentaire des opérations de terrain (échantillonnage, mesures des paramètres physico-chimiques sur site) doit être assurée à toutes les étapes de la préparation de la campagne jusqu'à la restitution des données. Les opérations de terrain proprement dites doivent être tracées au travers d'une fiche terrain. Cette fiche doit inclure *a minima* les éléments cités dans le présent document afin d'assurer la traçabilité documentaire. Un exemple de fiche est donné en annexe 1 : « Fiche terrain échantillonnage d'eau dans un cours d'eau ».
- L'organisme en charge de l'échantillonnage doit participer à des comparaisons interlaboratoires (CIL) pour l'échantillonnage et les mesures des paramètres physico-chimiques d'eaux de cours d'eau sur site si ceux-ci existent. A défaut de comparaisons interlaboratoires en conditions réelles (sur site), il doit participer aux CIL « mesures des paramètres physico-chimiques » en conditions maîtrisées au minimum deux fois par an.

Dans le cas où l'organisme d'échantillonnage est doté d'un système d'assurance qualité (accréditation, agrément par exemple), les résultats devront, sauf exception dûment justifiée, être remis sous couvert de ce système qualité.

4 Préparation de la campagne

Pour des raisons de sécurité et de qualité des opérations, chaque opération de terrain doit être assurée par une équipe composée *a minima* de 2 personnes.

La préparation de la campagne d'échantillonnage doit faire l'objet d'un dialogue étroit entre l'organisme d'échantillonnage et le laboratoire en charge des analyses.

L'opérateur d'échantillonnage doit disposer, suffisamment en amont de la campagne, des informations relatives aux stations de mesure où les prélèvements seront effectués et aux périodes prévisionnelles d'échantillonnage, ainsi que les fiches signalétiques des stations de mesure (localisation précise, carte, photos, conditions d'accès, contact éventuel, contraintes particulières, dernières conditions d'échantillonnage...).

Les opérations d'échantillonnage seront regroupées en campagnes de mesure.

L'opérateur d'échantillonnage veille notamment à conserver une cohérence d'ensemble dans ses campagnes de mesure en :

- programmant autant que possible l'échantillonnage d'une rivière et de ses affluents au cours d'une même campagne de mesure ;

- organisant autant que possible le sens des campagnes de mesure de l'amont vers l'aval de la rivière principale ;
- prélevant exclusivement entre le lever et le coucher du soleil.

Pour des échantillonnages effectués en aval d'un ouvrage hydroélectrique, l'organisme d'échantillonnage doit informer le gestionnaire de l'ouvrage de sa présence sur le milieu, afin de garantir la sécurité de son personnel.

4.1 Station de mesure

L'opérateur d'échantillonnage doit prendre toutes les dispositions pour s'assurer :

- au préalable, de la cohérence des coordonnées et de la faisabilité des opérations demandées sur la station ;
- que l'échantillonnage est réalisé au bon endroit (utilisation d'un GPS, exploitation des photos mises à disposition, lecture rigoureuse des observations inscrites sur les fiches signalétiques...).

L'opérateur doit relever les coordonnées géographiques de son point d'échantillonnage (par exemple projection Lambert 93 ou GPS WGS84) et reporter ces coordonnées géographiques dans la fiche terrain [4].

L'opérateur d'échantillonnage doit caractériser la station de mesure avant de procéder à toute prise d'échantillon et ensuite renseigner cette partie dans la fiche.

L'échantillonnage doit être réalisé systématiquement sur la même station de mesure, au point défini par les coordonnées indiquées. En cas d'impossibilité, ou si l'emplacement de la station de mesure doit être modifié afin d'assurer la qualité de l'échantillonnage, l'opérateur doit le préciser.

4.1.1 Cas d'impossibilité d'échantillonner

Sur certains cours d'eau, en cas de fort étiage, il peut persister quelques flaques sans réel écoulement. Il est alors demandé de ne pas procéder à l'échantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques. L'opérateur note la date et l'heure de son passage, la valeur de zéro pour le débit, renseigne les paramètres environnementaux pertinents (température de l'air, conditions météorologiques) et les raisons de l'impossibilité d'échantillonner.

En cas de rivière en forte crue, si le cours d'eau sort de son lit, ne pas procéder à l'échantillonnage, et renseigner la fiche terrain avec la mention « crue débordante » ou « débordement du lit mineur ».

4.1.2 Cas de la modification d'un point d'échantillonnage

Face à une situation d'impossibilité d'échantillonner aux coordonnées géographiques indiquées (crue, étiage, gel, délocalisation des supports, présence d'une embarcation en amont ou en aval, ou d'éventuelles perturbations (rejet intermittent, abreuvoir), le lieu de l'échantillonnage pourra être exceptionnellement modifié de façon à obtenir des résultats fiables dans les conditions représentatives de la situation de la station de mesure.

Toute modification, même mineure du point d'échantillonnage doit être mentionnée dans la fiche terrain : emplacement du nouveau point d'échantillonnage (coordonnées), méthode d'échantillonnage, schéma des lieux. Ces indications doivent permettre de localiser avec précision le point exact d'échantillonnage.

AQUAREF recommande d'insister sur le rôle d'alerte des opérateurs d'échantillonnage quant à la qualité de la station notamment sur tout élément susceptible d'impacter les résultats d'analyses (travaux sur les berges, activités nautiques, présence d'animaux, rejets en amont...).

4.2 Organisation des campagnes

4.2.1 Du ressort du laboratoire

AQUAREF recommande que la fourniture des éléments cités ci-dessous soit de la responsabilité du laboratoire en charge des analyses. Comme déjà mentionné, un dialogue étroit entre opérateur d'échantillonnage et laboratoire doit être mis en place préalablement à la campagne d'échantillonnage.

Les éléments qui doivent être fournis par le laboratoire à l'opérateur d'échantillonnage sont :

- flaconnage : nature, volume ;
- étiquette stable et ineffaçable (identification claire des flacons) ;
- réactifs de conditionnement si besoin ;
- matériel de filtration si besoin ainsi qu'un protocole détaillé ;
- matériel de contrôle qualité (flaconnage supplémentaire, eau de blanc, ...) si besoin ;
- matériel de réfrigération (enceintes et blocs eutectiques propres de qualité professionnelle [5]) ayant la capacité de maintenir une température de transport de $(5 \pm 3) ^\circ\text{C}$.

Ces éléments doivent être envoyés suffisamment à l'avance afin que l'opérateur d'échantillonnage puisse respecter les durées de mise au froid des blocs eutectiques.

À ces éléments, le laboratoire en charge des analyses doit ajouter des consignes spécifiques sur le maniement, le rinçage, le remplissage (ras-bord, ...), le conditionnement (ajout de conservateur (quantité), filtration), l'utilisation des réactifs, les délais préconisés entre l'échantillonnage et la réception au laboratoire ainsi que sur l'identification des flacons et des enceintes. A titre d'exemple, certaines recommandations des laboratoires peuvent être de ne pas remplir à ras bord le flacon par exemple pour certaines méthodes concernant les PFAS.

AQUAREF recommande que le laboratoire soit responsable des consignes de conditionnement des échantillons sur site et notamment des consignes de rinçage des flacons. Certaines pratiques peuvent être de ne pas rincer les flacons pour limiter la préconcentration de la substance recherchée sur les parois du flacon (cela peut être le cas, par exemple pour les PFAS).

En l'absence de consignes par le laboratoire concernant le rinçage, l'opérateur d'échantillonnage doit rincer un nombre minimum de 3 fois les flacons (et les bouchons) avec l'eau de la station de mesure avant la constitution de l'échantillon destiné au laboratoire.

AQUAREF recommande que le laboratoire en charge des analyses apporte des arguments techniques si le rinçage ne devait pas être réalisé 3 fois. Ce rinçage doit être effectué en veillant à ce que la totalité de la surface interne du flacon soit rincée.

En l'absence de consignes par le laboratoire concernant le remplissage du flacon, l'opérateur d'échantillonnage doit le remplir à ras-bord.

4.2.2 Du ressort de l'opérateur d'échantillonnage

À réception de l'ensemble de ces éléments, l'opérateur d'échantillonnage doit s'assurer qu'il dispose de tous les éléments pour mettre en œuvre la campagne d'échantillonnage. En cas de défaut, l'opérateur d'échantillonnage doit avertir rapidement le laboratoire en charge des analyses afin que celui-ci lui envoie le complément dans les meilleurs délais.

Sur le terrain, l'opérateur doit assurer une traçabilité détaillée de l'échantillon en mentionnant ou en complétant les informations ci-après sur l'étiquette des flacons. L'utilisation de feutres ou de marqueurs contenant des solvants sont à proscrire afin d'éviter toute contamination de l'échantillon.

Les informations principales à mentionner sont :

- la station concernée ou un code permettant d'identifier la station ;
- la date et l'heure de l'échantillonnage ;
- le cas échéant, indication de la réalisation d'une filtration sur site ;
- le cas échéant, présence et nature de l'agent de conservation.

4.3 Matériel d'échantillonnage

L'opérateur d'échantillonnage doit disposer du matériel lui permettant de réaliser les opérations d'échantillonnage en toute circonstance (préleveurs manuels, sondes destinées aux mesures des paramètres physico-chimiques *in situ*).

Le choix de l'outil d'échantillonnage dépend de plusieurs facteurs : protocole d'échantillonnage prévu, accessibilité du site, familles de paramètres.

Le matériel d'échantillonnage utilisé doit garantir l'absence d'interférence physico-chimique avec les paramètres à mesurer.

Il est recommandé durant l'ensemble des opérations d'échantillonnage de limiter les matériels intermédiaires afin de diminuer les contaminations. Par exemple, l'emploi d'un seau avec un bec verseur permettra d'éviter d'utiliser un entonnoir pour le remplissage des flacons. En cas d'utilisation de matériel intermédiaire, il est impératif que ce matériel soit rincé trois fois avec l'eau du site avant tout échantillonnage.

Le contact de la corde avec le sol doit être évité autant que possible afin de limiter les risques de contamination. L'utilisation d'un enrouleur, d'un autre système de protection ou d'une bâche de protection peuvent être utilisés pour éviter cette contamination.

4.3.1 Choix des matériaux

La nature des matériaux du matériel d'échantillonnage doit notamment être choisie en fonction de sa compatibilité avec les substances recherchées et notamment devra garantir l'absence d'interférence physico-chimique avec les paramètres à mesurer.

L'opérateur d'échantillonnage doit sélectionner le matériel d'échantillonnage en respectant les préconisations résultant de différents essais et observations menées par AQUAREF [6] [7] [8] [9] et la norme NF EN ISO 5667-3 [1].

AQUAREF proscrit l'utilisation des matériaux suivants :

- matériel contenant des raccords en laiton ;
- matériel plastique pigmenté (plastique coloré, bouteille intégratrice colorée) ;
- matériel plastique type polyvinylchloré non alimentaire (PVC).

Ces matériaux sont reconnus comme pouvant relarguer des métaux (zinc, cadmium etc.) et des composés organiques. Si l'utilisation de matériaux différents n'est pas possible, alors avant toute campagne d'échantillonnage, l'opérateur doit prouver l'absence de relargage en réalisant un blanc de matériel d'échantillonnage (cf § [9 Contrôle qualité](#)).

Les matériaux pour le système d'échantillonnage (seau, canne d'échantillonnage, ...) et la constitution de l'échantillon moyen sont présentés dans le tableau 1 en fonction des paramètres recherchés.

Tableau 1 : Système d'échantillonnage et intermédiaires en fonction des paramètres recherchés

Famille de paramètres	Système d'échantillonnage (seau, canne)	Matériel en contact dans l'eau lors de la constitution de l'échantillon moyen (par exemple : intermédiaire seau, bassine, container, outil d'homogénéisation, pale d'agitation,...)
Macropolluants	Plastique (PE, PP, PVC,...) ou inox ou téflon (PTFE, FEP, PFA)	Plastique de qualité alimentaire (PE, PP) ou inox ou verre ou téflon (PTFE, FEP, PFA)
Micropolluants organiques	Inox ou téflon (PTFE, FEP, PFA) ou plastique de qualité alimentaire (PE, PP) <i>Par principe de précaution, ne pas utiliser de matériel en téflon pour le prélèvement des PFAS</i>	Inox ou verre ou téflon (PTFE, FEP, PFA) <i>Par principe de précaution, ne pas utiliser de matériel en téflon pour le prélèvement des PFAS</i>
Métaux	Plastique de qualité alimentaire (PE, PP) ou téflon (PTFE, FEP, PFA)	Plastique de qualité alimentaire (PE, PP) ou téflon (PTFE, FEP, PFA)
Micropolluants organiques et Métaux (compromis en absence de système d'échantillonnage spécifique par famille de paramètre)	Inox ou plastique de qualité alimentaire (PE, PP) ou téflon (PTFE, FEP, PFA)	Inox ou verre ou téflon (PTFE, FEP, PFA)

Légende :

PE : Polyéthylène, PP : Polypropylène, PVC : Polychlorure de Vinyl, PTFE : Polytétrafluoroéthylène, FEP : Ethylène-propylène fluorés, PFA : Perfluoroalkoxy.

D'autres matériaux pourront être choisis sous réserve d'avoir démontré leur adéquation.

Le choix du flaconnage est de la responsabilité du laboratoire en charge des analyses. Les recommandations en termes de flaconnage sont définies dans le guide « AQUAREF - Opérations d'analyse physico-chimique des eaux et des sédiments en milieu continental dans le cadre des programmes de surveillance DCE - Recommandations techniques » [10].

4.3.2 Conditionnement du matériel d'échantillonnage

Avant chaque tournée, le matériel d'échantillonnage, ainsi qu'éventuellement l'ensemble des intermédiaires, doivent être préparés et conditionnés selon un protocole de nettoyage défini. Le nettoyage concerne tous les outils descendus dans le cours d'eau et tous les éléments ayant pu être en contact avec l'eau prélevée : les outils d'échantillonnage (y compris flacons intermédiaires, corde, tuyau) et les sondes destinées aux mesures des paramètres physico-chimiques *in situ*. À titre d'exemple, le protocole appliqué dans le cadre des opérations d'échantillonnage des eaux de rejets peut être utilisé pour les outils d'échantillonnage [11] (la compatibilité de ce protocole avec chaque matériel doit être vérifiée).

L'utilisation de matériel d'échantillonnage neuf n'est pas une garantie d'absence de contamination en conséquence AQUAREF recommande que tout nouveau matériel soit nettoyé avant la première utilisation selon le protocole défini ci-dessus.

Pendant la tournée, afin d'éviter la contamination d'un échantillon par les éventuels polluants d'un échantillonnage antérieur (contamination croisée), le matériel d'échantillonnage (tuyau, seau...) et les intermédiaires (container, pale d'agitation...) doivent être rincés (3 rinçages *a minima* avec l'eau du site) entre chaque mesure ou échantillonnage de stations de mesure différentes.

Dans le cas des petits cours d'eau, un échantillonnage directement dans le cours d'eau à l'aide du flacon fourni par le laboratoire des analyses sera privilégié.

5 Mesure des paramètres physico-chimiques et hydrologiques de terrain

5.1 Paramètres physico-chimiques à mesurer

Les paramètres physico-chimiques présentés dans le *Tableau 2* doivent être systématiquement mesurés sur site lors de chaque échantillonnage. La mesure doit être réalisée au même endroit et au même moment que l'opération d'échantillonnage. Elle doit être réalisée **prioritairement in situ**, c'est-à-dire directement au sein de la masse d'eau. À défaut, la mesure des paramètres sera effectuée extemporanément dans un contenant d'un volume de plusieurs litres d'échantillon (c'est-à-dire par exemple dans un seau d'eau échantillonnée sur site). Le protocole retenu doit permettre d'éviter toute modification de la physico-chimie de l'eau prélevée. Cet échantillon est dédié à la mesure des paramètres physico-chimiques uniquement et ne peut servir à remplir les flacons.

Tableau 2 : Paramètres à mesurer sur site

Paramètre	Code Sandre Paramètre	Unité	Code Sandre Unité
Température de l'eau	1301	°C	27
Concentration en O ₂ dissous	1311	mg(O ₂)/L	175
Taux saturation en O ₂ dissous	1312	%	243
Conductivité à 25°C	1303	µS/cm	147
pH	1302	Unité pH	264
Débit instantané*	1420	m ³ /s	117
Côte à l'échelle**	1429	mètres	111
Turbidité***	1295	NFU	232

*Le cas échéant, une mesure de débit peut être déterminée.

**La lecture de la côte à l'échelle doit être enregistrée si l'échelle est présente sur la station. Dans la plupart des cas, elle se trouve au droit du point d'échantillonnage. Il arrive cependant qu'elle en soit distante de plusieurs dizaines de mètres.

*** l'arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux mentionne que la mesure de la turbidité est à privilégier sur site (identifié en groupe 1, mesurés in situ) et non plus en groupe 2 (mesuré en laboratoire).

Le contexte dans lequel la mesure des paramètres physico-chimiques a été réalisée (« in situ » ou « sur site ») doit être consigné dans la fiche terrain.

Après stabilisation de la valeur, les résultats des paramètres physico-chimiques doivent être consignés sur la fiche terrain.

Les précautions à prendre pour réaliser les mesures des paramètres physico-chimiques in situ sont regroupées dans le tableau de l'annexe 2.

5.2 Appareillage

L'opérateur doit disposer de procédures de vérification et d'étalonnage pour l'ensemble des appareillages de terrain. Ces procédures doivent être accessibles aux opérateurs sur le terrain.

Les instruments pour les mesures des paramètres physico-chimiques sur site ou *in situ* doivent être raccordés à des étalons nationaux :

- température de l'eau : le raccordement aux étalons nationaux doit être assuré par la détention d'un thermomètre ou sonde étalonnée par un organisme accrédité « COFRAC étalonnage », et l'existence d'une procédure de raccordement des instruments de mesure de la température à cet étalon ;
- pH et conductivité (NF EN ISO 10523 [12] et NF EN 27888 [13]) : le raccordement doit être assuré par l'existence d'une procédure d'étalonnage des instruments de mesure à des solutions étalon de pH et de conductivité raccordées ;
- oxygène dissous (NF EN 25814 [14] et NF ISO 17289 [15]) : l'appareil de mesure de l'oxygène dissous doit faire l'objet de vérification de sa capacité à « descendre à zéro » et de sa capacité à mesurer 100% de taux de saturation ;
- turbidité (NF EN ISO 7027-1 [16]) : l'étalonnage doit être réalisé au moyen d'étalons de formazine adaptés aux appareils portables (de préférence scellés) ou au moyen d'étalons secondaires non toxiques pour les sondes multiparamètres. Dans ce dernier cas, le raccordement de ces étalons secondaire à la formazine doit être démontré.

AQUAREF recommande de vérifier les instruments de mesure (pH, conductivité, oxygène, turbidité) en début de journée d'échantillonnage (uniquement 100% pour l'oxygène). Une vérification en fin de journée est également recommandée. Elle peut être réalisée le lendemain en cas de poursuite de la tournée. Les instruments devront être ré-étalonnés en cas de non-respect des critères définis par l'organisme d'échantillonnage pour la vérification. L'ensemble de ces contrôles doit être enregistré. Ces vérifications permettront de maîtriser une dérive éventuelle des appareils au cours du temps et de valider ou d'invalider les mesures réalisées entre deux vérifications.

L'opérateur d'échantillonnage doit prévoir des sondes de rechange en nombre suffisant en cas d'incident de fonctionnement ou de casse. Elles doivent être conditionnées et étalonnées avant utilisation.

Les résultats de ces opérations (contrôle métrologique des appareils de terrain, gestion des solutions d'étalonnage) doivent être enregistrés.

6 Opérations d'échantillonnage d'eau

Les opérateurs doivent être équipés d'équipement de protection individuelle (EPI) comme notamment de gants « nitrile » non poudrés à usage unique. Les risques de contamination des échantillons par l'opérateur et de l'opérateur par le milieu seront également ainsi réduits.

Avant toute opération d'échantillonnage, il est recommandé de s'assurer qu'il y ait bien un écoulement normal au niveau de la station (§ 4.1).

6.1 Priorités de protocole d'échantillonnage

L'opérateur doit réaliser la caractérisation de la station de mesure (limpidité, odeur, couleur, présence d'irisation, présence de mousses de détergents, présence de produits ligneux ou herbacés, présence de boues organiques, etc.) et effectuer les mesures des paramètres physico-chimiques au mieux sur chaque échantillon individuel ou à défaut sur l'échantillon composite. L'eau échantillonnée pour les mesures physico-chimiques ne doit en aucun cas être utilisée pour le remplissage des flacons destinés au laboratoire.

L'opérateur doit privilégier l'échantillonnage direct dans la veine principale d'écoulement du cours d'eau. Ce protocole peut être réalisé de plusieurs façons : à pied, à l'aide d'une canne d'échantillonnage accueillant directement les flacons du laboratoire ou à l'aide d'une embarcation.

En cas d'impossibilité de réaliser un échantillonnage direct, l'échantillonnage indirect dans la veine principale d'écoulement du cours d'eau sera réalisé. Il sera mis en œuvre prioritairement d'un pont, à l'aide d'un intermédiaire de grand volume et en dernier recours de la berge, à l'aide d'une canne d'échantillonnage équipé d'un flacon collecteur.

Le *Tableau 3* présente les avantages et les risques liés au protocole d'échantillonnage direct et indirect.

Tableau 3 : Avantages et inconvénients associés au protocole d'échantillonnage direct et indirect

Échantillonnage ponctuel	Avantages	Inconvénients
Direct	Ne nécessite aucun matériel Méthode simple et rapide à mettre en œuvre	Risque faible de contamination de l'échantillon
Indirect A réaliser uniquement en cas d'impossibilité de réaliser un échantillonnage direct	Élimination des risques liés aux interventions dans le flux de la masse d'eau	Risque de contamination de l'échantillon du fait de l'utilisation d'un intermédiaire Risque de contamination des intermédiaires durant le stockage Méthode plus longue à mettre en œuvre

6.2 Échantillonnage direct

L'échantillonnage direct peut être réalisé de diverses façons.

Il est important de limiter au maximum le barbotage au moment du remplissage des flacons (par exemple en utilisant des flacons à large ouverture). Pour les flacons contenant un stabilisant, réaliser l'échantillonnage en utilisant comme intermédiaire un autre flacon de même nature et transvaser l'eau échantillonnée dans les flacons contenant le stabilisant, en minimisant le barbotage.

6.2.1 A pied dans la veine principale d'écoulement du cours d'eau

L'échantillonnage doit être réalisé dans la veine principale d'écoulement, de préférence loin des berges et des obstacles présents dans le lit, **en se positionnant dans la veine principale du cours d'eau, face au courant** (contre-courant).

Dans ce cas, l'échantillonnage est réalisé directement dans le cours d'eau à l'aide des flacons fournis par le laboratoire d'analyses (sauf si ceux-ci contiennent des agents de conservation). C'est-à-dire qu'aucun matériel intermédiaire (seau par exemple) n'est utilisé.

L'opérateur doit éviter de perturber la zone d'échantillonnage (remise en suspension de sédiments). Il doit pénétrer dans le cours d'eau en aval de la zone à échantillonner. De même, durant l'étape de rinçage des flacons fournis par le laboratoire d'analyses, il doit rejeter les eaux de rinçage loin de la zone d'échantillonnage (c'est-à-dire en aval de la zone d'échantillonnage).

L'opérateur doit dans tous les cas éviter d'échantillonner les eaux de surface et de remettre en suspension les dépôts du fond. Il faut donc échantillonner à 30 cm sous la surface ou à mi-hauteur de la colonne d'eau. Pour cela, incliner le flacon goulot vers le bas jusqu'à environ 30 cm sous la surface puis le tourner lentement de sorte qu'il soit parallèle au lit du cours d'eau, col du flacon face à l'opérateur, afin de permettre à l'air de s'échapper (en évitant le dégazage) et au flacon de se remplir.

Le flacon doit être fermé directement sous l'eau afin de garantir un remplissage à ras bord, sauf en cas de consigne du laboratoire différente.

6.2.2 A l'aide d'une canne d'échantillonnage équipée du flacon destiné à l'analyse

L'opérateur situé au niveau de la berge ou à pied dans l'eau adapte la longueur de sa canne d'échantillonnage afin que le flacon destiné à l'analyse atteigne la veine principale du cours d'eau.

Lors de l'opération d'échantillonnage l'opérateur doit incliner le flacon à 45° dans la veine principale du cours d'eau face au courant (contre-courant). Le col du flacon doit être orienté vers le sens d'écoulement du cours d'eau.

6.2.3 A l'aide d'une embarcation

L'opérateur doit s'assurer de stocker le matériel d'échantillonnage et les flacons loin de toutes sources potentielles de contamination (exemple : bidon de carburant, moteur). Il doit également définir la répartition des tâches avec son binôme (limitation des contaminations) ceci afin d'optimiser l'espace de travail disponible sur l'embarcation.

Lors de l'échantillonnage dans la veine principale, l'embarcation doit être placée face au courant et si possible le moteur arrêté. Les flacons ne contenant pas de stabilisant doivent être immergés goulot vers le bas, puis tournés très lentement jusqu'à être parallèles au lit du cours d'eau afin de permettre à l'air de s'échapper (en évitant le dégazage) et aux flacons de se remplir. Les flacons sont fermés directement sous l'eau afin de garantir un remplissage à ras bord.

Dans le cas où la surface libre du cours d'eau n'est pas directement accessible à l'opérateur, il peut utiliser une canne d'échantillonnage (§6.3.2). Dans ce cas, le flacon doit être rapidement sorti de l'eau pour éviter de prendre la pellicule de surface.

L'échantillonnage doit être effectué sous le vent, à l'avant ou sur les côtés de l'embarcation (c'est-à-dire en amont de la position de l'embarcation) de façon à ne pas contaminer les échantillons par l'échappement du moteur (hydrocarbures).

Pour la représentativité de l'échantillon, l'opérateur doit prendre en compte la dérive éventuelle de l'embarcation.

6.3 Échantillonnage indirect

L'échantillonnage indirect peut être réalisé de diverses façons.

6.3.1 A partir d'un pont

L'opérateur doit sécuriser la zone d'échantillonnage en mettant en place des panneaux de signalisation de part et d'autre du pont et doit porter des vêtements « haute visibilité ».

Selon, la configuration du pont et les éventuels obstacles présents (présence de tuyaux de canalisations, écoulement des eaux de pluie, ...), l'échantillonnage pourra être réalisé soit en amont ou en aval de celui-ci. Les avantages et les inconvénients d'un échantillonnage en amont ou en aval d'un pont sont précisés dans le Tableau 4.

L'échantillonnage doit être réalisé **dans la veine principale du cours d'eau** hors des zones de turbulences créées par les piliers du pont.

En cas de trafic routier intense sur le pont, les échantillons doivent être protégés des retombées atmosphériques en mettant par exemple un couvercle sur le matériel d'échantillonnage pendant l'étape d'échantillonnage.

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des prélèvements en amont ou aval d'un pont (source FD T 90-523-1) [2]

Échantillonnage d'un pont	A l'Aval du pont	A l'Amont du pont
Sécurité du prélèvement	Difficulté à voir les corps flottants pour les éviter. Jeter un coup d'œil à l'amont avant de prélever	Observation facile des corps flottants qui vont passer sous le pont pour les éviter
Visibilité du matériel	Bien visible car le matériel est entraîné vers l'aval par le courant	Moins visible car le matériel est entraîné sous le pont par le courant
Homogénéité de la masse d'eau	Médiocre si présence de piles du pont dans le cours d'eau car turbulences de celles-ci peuvent fausser les mesures <i>in situ</i>	Bonne car écoulement laminaire. Recommandé pour les mesures <i>in situ</i> .
Chutes dans l'eau de particules liées aux vibrations du pont	Risque possible	Risque moindre
Chutes dans l'eau de particules liées au frottement de la chaîne sur le parapet	Le matériel est entraîné vers l'aval donc peu de risques	La chaîne appuie au maximum sur le parapet donc possible

Plusieurs matériels sont adaptés à l'échantillonnage à partir d'un pont : les bouteilles à clapets, le seau, le porte-bouteille lesté et les pompes.

Lors de l'étape de rinçage des matériels d'échantillonnage et des flacons, l'opérateur doit veiller à ce que les eaux de rinçage ne viennent pas contaminer la zone d'échantillonnage :

- les eaux de rinçage doivent être rejetées en aval du pont, si le prélèvement est réalisé en amont du pont ;
- les eaux de rinçage doivent être rejetées en aval du pont et hors de la zone à échantillonner, si le prélèvement est réalisé en aval du pont.

Le matériel d'échantillonnage (seau, corde, bouteille à clapet, tuyau de pompe, etc) doit être protégé de toutes sources de contamination (par exemple : ne pas poser à même le sol la corde, ne pas utiliser le matériel d'échantillonnage comme moyen pour transporter les divers équipements).

A l'aide d'un porte-bouteille lesté équipé du flacon fourni par le laboratoire en charge des analyses, le risque de contamination est, comme pour l'échantillonnage à pied, quasi nul par rapport à l'utilisation d'intermédiaires (seau, pompe).

6.3.2 De la berge

En dernier recours, réaliser l'échantillonnage de la berge **uniquement** avec une canne d'échantillonnage. AQUAREF proscrit l'utilisation d'un seau à partir de la berge.

En fonction du tracé du cours d'eau, l'opérateur doit éviter les zones d'atterrissement en berges convexes en favorisant les zones de concavité en écoulement rapide.

L'opérateur situé au niveau de la berge doit adapter la longueur de sa canne d'échantillonnage afin que le flacon de la canne (autre que celui destiné à l'analyse) atteigne la veine principale du cours d'eau. L'opérateur doit positionner le flacon incliné à 45° dans la veine principale du cours d'eau, face au courant (contre-courant). L'ouverture du flacon doit être orientée dans le sens d'écoulement du cours d'eau.

Durant l'étape de rinçage de la canne d'échantillonnage (à réaliser 3 fois), afin d'éviter de contaminer la zone d'échantillonnage, les eaux de rinçage doivent être rejetées en aval de la zone à échantillonner.

Ensuite, les flacons et les bouchons destinés à l'analyse seront rincés également 3 fois (sauf consignes différentes fournies par le laboratoire) à l'aide de la canne d'échantillonnage. Les eaux de rinçage des flacons doivent être rejetées sur la berge, loin de la zone à échantillonner.

6.4 Échantillonnage composite

Sur certains cours d'eau, comme notamment les très grands cours d'eau, la qualité de l'eau n'est pas obligatoirement homogène sur l'ensemble du profil transversal. Il est alors nécessaire de constituer un échantillon composite, en mélangeant les échantillons issus des écoulements principaux. La proportion de chaque échantillon est appréciée au cas par cas en fonction du débit de chacune des veines identifiées.

L'homogénéisation des volumes s'effectue dans un container en matériau inerte pendant plusieurs minutes. Le container doit être équipé d'un robinet afin de faciliter la distribution. La distribution de l'échantillon dans les différents flacons destinés à l'analyse est faite, sous agitation manuelle ou contrôlée, en réalisant un remplissage fractionné des flacons.

La mention « échantillonnage composite » doit être alors indiquée sur la fiche de terrain ainsi que les modalités retenues pour les mesures des paramètres physico-chimiques.

6.5 Cas de l'échantillonnage avec entrée d'eau marine

Certaines stations peuvent être influencées par les marées, en particulier sur la face atlantique et dans une moindre mesure sur la méditerranée. Selon la saison, les coefficients de la marée et la plage de travail journalière des équipes sont différentes, ce qui conduit les opérateurs à réaliser les opérations d'échantillonnage sur une plage horaire différente d'un mois à l'autre, après le début de la marée.

La conductivité est un paramètre pertinent qui permet rapidement de se rendre compte si l'opération d'échantillonnage est réalisée au bon moment (conductivité des cours d'eau plus élevée en présence d'eau de mer).

L'échantillonnage doit être réalisé à marée basse. Le critère pour réaliser l'opération d'échantillonnage est la conductivité ; la valeur de celle-ci doit être voisine des valeurs de conductivité du cours d'eau en condition habituelle (généralement inférieure à 1000 $\mu\text{S}/\text{cm}$).

L'opérateur devra avoir connaissance des données historiques de la conductivité de la station concernée ou d'une station située en amont sur la même masse d'eau. Il réalisera l'opération d'échantillonnage lorsque les valeurs de conductivité seront celles du cours d'eau en condition habituelle.

L'opérateur peut revoir l'organisation de la tournée pour s'adapter aux horaires des marées.

7 Conditionnement des échantillons d'eau

Le conditionnement des échantillons doit être réalisé loin de toute source de contamination (gaz échappement de voiture, cigarette, réseau routier, échappement d'un groupe électrogène, ou autre source de contamination potentielle...). AQUAREF recommande le port de gants « nitriles » propres, à usage unique non poudrés, pour les opérations de constitution des échantillons. Des gants neufs doivent être utilisés au moment de l'échantillonnage. Le port des gants permet de limiter les risques de contamination par l'opérateur notamment dans le cas de l'utilisation de produits de soins corporels ou pharmaceutiques (ex : diclofénac présent dans des pommades anti-inflammatoires, musc et parabènes présent dans des crèmes à raser, gel douche, ...) [7] [8]. Des contaminations via l'opérateur

ont également été mesurées par d'autres voies comme le café ou le tabac (ex : caféine, nicotine, HAP, etc.) [9].

Dans le cas de recherche de composés de type « produits de soin corporel » (diclofénac, parabènes, galaxolide, ...), on veillera à ne pas utiliser de produits tels que crèmes hydratantes, crèmes solaires, ... susceptibles de contenir les composés recherchés. Dans le cas contraire, un lavage des mains avec des produits non contaminants est nécessaire avant la mise en place des gants.

Le remplissage des flacons, fournis par le laboratoire d'analyses et clairement identifiés, se fera en priorité sans matériel intermédiaire (échantillonnage direct). Dans le cas de l'utilisation d'un intermédiaire (échantillonnage indirect), il est donc nécessaire que celui-ci soit muni d'un bec verseur ou d'un robinet. Afin d'éviter tout phénomène de décantation (en cas de présence importante de matières en suspension), le conditionnement de l'échantillon sera fait, sous agitation manuelle ou contrôlée, en réalisant un remplissage fractionné des flacons.

Les flacons doivent être remplis à ras bord (sauf consignes différentes du laboratoire) et avec précaution en évitant le barbotage.

Pour l'échantillonnage direct, l'utilisation de flacons à large ouverture est un moyen de réduire cette ré-oxygénation.

Pour l'échantillonnage indirect, AQUAREF recommande de remplir le flacon en faisant couler l'eau échantillonnée le long de la paroi interne du flacon afin de limiter la ré-oxygénation de l'échantillon.

Cas de la chlorophylle a [17] :

L'étude de stabilité de la chlorophylle a entre l'échantillonnage et la filtration en vue de l'analyse au laboratoire réalisée par AQUAREF a mis en évidence que compte tenu de l'incertitude de mesure suivant la norme NF T 90-117, la filtration des échantillons peut être réalisée à réception au laboratoire, c'est-à-dire 24 heures après l'échantillonnage si les bonnes pratiques de conservation sont respectées (remplissage ras bord, réfrigération et protection de la lumière) [18].

- Dans le cas d'une filtration réalisée sur site, le filtre est transporté à (5±3) °C et à l'obscurité jusqu'au laboratoire. AQUAREF recommande de ne pas toucher les filtres avec les mains nues mais d'utiliser une pince à épiler. L'acidité des mains risque de détériorer le filtre. L'utilisation systématique de gants nitriles à usage unique non poudrés est recommandée de l'installation du filtre sur le support de filtration jusqu'à sa mise en flacon pour expédition au laboratoire. Le volume filtré doit être mesuré de façon précise pour calculer la concentration en chlorophylle a. La filtration d'un litre d'eau est estimée à environ 10 min lorsque l'eau n'est pas trop turbide. Pour des eaux turbides, le délai de filtration augmente et les opérateurs d'échantillonnage utilisent un nombre plus important de filtres (qui peut aller jusqu'à 3 en général).

AQUAREF recommande que l'opérateur d'échantillonnage dispose de la part du laboratoire d'un protocole détaillé précisant notamment le maniement du filtre, le volume à filtrer, la précision de la mesure du volume et le matériel à utiliser (système de filtration, pompe à main, éprouvette...)

L'extraction du filtre doit être réalisée au laboratoire dans les 12h après la filtration ou au plus tard le lendemain de l'échantillonnage ou le filtre sec est congelé à une température de -20°C pendant une durée maximale d'un mois.

Note : si la filtration est faite sur site, le filtre sec peut également être envoyé congelé (à -20°C) et à l'obscurité au laboratoire sous réserve de maîtrise de cette pratique.

- Dans le cas d'une filtration réalisée au laboratoire, l'échantillon est transporté à (5±3) °C et à l'obscurité. La filtration doit s'effectuer dans les 24h au plus tard après l'échantillonnage [18].

Le personnel doit pour cela être formé à la pratique de filtration sur site.

Cas des métaux :

En cas de demande d'une surveillance des métaux dissous, la filtration à 0,45 µm est obligatoire avant l'analyse de ces paramètres. AQUAREF recommande que la filtration soit réalisée sur site. L'opérateur d'échantillonnage doit pour cela être formé à cette pratique afin d'éviter les risques de contamination de l'échantillon. Une vidéo préparée par AQUAREF présente un protocole de réalisation d'une opération de filtration sur site [19]. Les opérations de filtration doivent impérativement inclure un rinçage de la seringue, du filtre et du flacon avec l'eau filtrée. Ce dernier point ne peut être appliqué que dans le cas de flacons non préconditionnés à l'acide. Il est rappelé que AQUAREF ne recommande pas la pratique de pré-conditionnement des flacons à l'acide pour les métaux dissous. Exceptionnellement, si la filtration n'a pas pu avoir lieu sur le site, l'échantillon doit être acheminé au laboratoire en charge de l'analyse dans une glacière ayant la capacité de maintenir la température interne de l'enceinte à $(5\pm 3)^{\circ}\text{C}$ et la filtration doit être réalisée au laboratoire le plus rapidement possible et au plus tard le lendemain de l'échantillonnage. Dans ce dernier cas, le flacon doit être rempli à ras bord dès l'échantillonnage et jusqu'à la filtration sans ajout de conservateur.

Dans tous les cas, l'opération de filtration et de conditionnement doit être maîtrisée et ne pas apporter de contamination. Des contrôles qualité (blanc de filtration) sont demandés afin de montrer l'absence de contamination liée à cette étape (cf §9 Contrôle qualité). La fréquence précise doit être définie par l'organisme d'échantillonnage. Le blanc de filtration doit être représentatif de la pratique de l'opérateur d'échantillonnage. Il doit être le reflet de la pratique, c'est-à-dire si l'opérateur utilise 5 filtres pour constituer un volume d'échantillon suffisant, il réalisera un blanc de filtration avec 5 filtres, ce qui valide les filtrations réalisées avec moins de filtres. [20]

Si la filtration est réalisée sur le site, le filtrat obtenu peut être stabilisé sur le terrain avec un acide de qualité compatible avec les limites de quantification analytiques visées. Cette pratique d'acidification sur le terrain permet d'éviter les précipitations. Elle n'est pas imposée pour le moment. En aucun cas un échantillon filtré sur le terrain ne devra pas être refiltré au laboratoire.

Cas des composés volatils :

Des précautions particulières sont à mettre en œuvre afin d'éviter la perte par dégazage. L'homogénéisation du volume prélevé est à proscrire. Il convient de remplir lentement le flacon en évitant toute perturbation. Dans tous les cas, respecter les consignes fournies par le laboratoire d'analyse.

Cas des phtalates, bisphénol A :

Les phtalates, bisphénol A sont des composés particulièrement difficiles à analyser en raison des multiples sources de contamination liées à l'utilisation des matériaux en plastique de façon générale.

L'opérateur doit limiter au maximum tout contact de l'échantillon avec des matériaux ou matériel pouvant contaminer l'échantillon.

Il est recommandé de terminer par l'échantillonnage des phtalates et du bisphénol A afin de maximiser le volume d'eau ayant été en contact avec le matériel d'échantillonnage.

AQUAREF recommande, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériels plastiques garantis sans phtalates, sans bisphénol A proposés par certains fournisseurs.

Une discussion spécifique entre l'organisme d'échantillonnage et le laboratoire en charge des analyses est demandée dès que cette famille de paramètres doit être échantillonnée.

Cas des PFAS :

Les PFAS sont des composés difficiles à analyser en raison des multiples sources de contamination tels que le matériel d'échantillonnage, les vêtements de terrain, les équipements de protection individuelle (EPI), les emballages alimentaires et certains aliments et boissons, les produits de protection solaire et biologique, les produits d'hygiène personnelle, le gel présent dans les plaques eutectiques, certains marqueurs, etc. Ces sources doivent cependant être considérées comme théoriques tant que des données expérimentales ne les ont pas confirmées.

Des références bibliographiques recommandent de ne pas utiliser certains matériels, types de vêtements (GORETEX), de produits de soins corporels. Tous ces risques n'ont pas encore été évalués au cours des études Aquaref. Cependant, les études réalisées dans différents contextes et conditions [21, [22], [23], [24] n'ont pas mis en évidence de contamination lors des opérations d'échantillonnage. De ce fait, Aquaref ne fait actuellement pas de recommandations spécifiques notamment sur la nature des vêtements et les EPI par exemple. Les contrôles qualité de type « Blanc » permettent de s'assurer de l'absence de contamination.

Un lavage des mains approprié, régulier (avant échantillonnage) et le port systématique de gants en nitrile lors des opérations d'échantillonnage contribueront à minimiser les risques de contamination.

Un point d'attention concerne la composition des produits nettoyants utilisés pour le matériel d'échantillonnage ; certains pouvant contenir des PFAS.

8 Conservation et transport de l'échantillon

Les responsabilités concernant la conservation et le transport des échantillons entre la station de mesure et le laboratoire en charge des analyses doivent être clairement établies avant le début de la campagne. Dans tous les cas, une concertation étroite entre les différents intervenants doit être menée.

Les consignes liées au flaconnage (nature, volume, remplissage, maniement), à l'étiquetage, au conditionnement (réactifs, consignes particulières de rinçage des flacons notamment), aux conditions de transport **sont de la responsabilité du laboratoire en charge des analyses et doivent être fournies aux opérateurs avant le début de la campagne d'échantillonnage.**

Dès conditionnement et pendant toute la durée de l'acheminement jusqu'au laboratoire d'analyses, les échantillons doivent être placés à l'obscurité, dans une enceinte isotherme propre, et équipée d'un système permettant de caler les flacons afin d'éviter qu'ils ne se cassent.

L'enceinte doit être réfrigérée à (5 ± 3) °C préalablement à l'introduction des échantillons et être équipée du matériel nécessaire pour maintenir la température de l'enceinte frigorifique à (5 ± 3) °C. La température interne de l'enceinte doit être contrôlée et enregistrée à chaque reconditionnement de l'enceinte. Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre : pastilles, thermomètre flacon, enregistreur [25] Le laboratoire en charge de l'analyse doit mettre à disposition la méthodologie retenue pour satisfaire cette exigence. La température de l'enceinte doit également être contrôlée et enregistrée à l'arrivée au laboratoire.

AQUAREF recommande que l'organisme d'échantillonnage et le client soient informés immédiatement dès lors que la température de consigne est dépassée. L'organisme en charge de la chaîne du froid doit mettre en place des actions correctives pour éviter ces dépassements par exemple :

- remplacement des enceintes de réfrigération par des enceintes plus performantes si nécessaire conforme à la NF S 99 700 [5] [a minima respect du profil de température sur 24 heures (annexe E)] ;
- remplacement par des plaques eutectiques plus performantes permettant de maintenir les échantillons à (5 ± 3) °C (plaques rigides, réutilisables, contenant un gel eutectique 33% plus performant que l'eau du fait qu'il restitue de manière lente le froid) ;

- optimisation du nombre de plaques eutectiques par rapport au volume d'échantillons dans l'enceinte.

La prise en charge des échantillons par le laboratoire d'analyses, incluant les étapes analytiques critiques destinées à éviter l'évolution de l'échantillon pour le paramètre considéré (filtration et/ou stabilisation et/ou extraction) doit intervenir au plus tard le lendemain de l'opération d'échantillonnage. Une tolérance d'un jour supplémentaire peut toutefois être acceptée dans des circonstances exceptionnelles si l'analyse de paramètres particulièrement sensibles n'est pas demandée [10]. Cette exigence implique à la fois l'opérateur d'échantillonnage et le laboratoire, une concertation forte entre les deux parties doit être mise en place afin de respecter ce délai.

Pour les DROM, des recommandations particulières concernant le transport et l'acheminement des échantillons sont présentées dans le document référencé « AQUAREF – Opérations d'échantillonnage d'eau pour la surveillance des milieux aquatiques – Module spécifique DROM – Recommandations techniques » [26].

9 Contrôle qualité

Les opérations d'échantillonnage et les mesures des paramètres physico-chimiques *in situ* ou sur site associées sont sujettes à des sources d'erreurs potentielles. Pour certaines de ces sources d'erreurs, il existe des contrôles qualité adaptés dont la mise en place permet d'assurer que ces sources d'erreurs sont maîtrisées.

Les contrôles qualité de type « blancs » ont pour objectif d'identifier les sources de contamination pouvant intervenir pendant la succession des étapes d'échantillonnage.

Les analytes d'intérêt suivants peuvent faire partie des analytes à tester prioritairement à travers la réalisation de blancs en raison des risques importants de contamination et des faibles niveaux de concentration souvent recherchés :

- métaux (avec parmi les plus sensibles : Cu, Zn, Al) ;
- COV ;
- phtalates ;
- alkylphénols et bisphénol A ;
- HAP (pour des concentrations très faibles) ;
- parabènes, diclofénac ;
- caféine ;
- nicotine, cotinine ;
- PFAS.

Ces contrôles qualité n'ont pas vocation à être mis en place de façon systématique. Ils doivent être utilisés de façon ciblée, en fonction à la fois des objectifs des programmes de mesure considérés et des propriétés des analytes d'intérêt recherchés ou des difficultés particulières liées à leur échantillonnage (risques de contamination, de dégradation de l'analyte, de perte par volatilisation, ...).

Compte tenu de ces risques de contamination, AQUAREF recommande la mise en place de contrôles qualité de type « blanc ». Il est proposé que les contrôles qualité soient définis par l'organisme en charge de l'échantillonnage (type de contrôles, fréquence, paramètres). Ils seront par la suite planifiés lors de l'élaboration conjointe du plan d'échantillonnage entre l'opérateur d'échantillonnage et le client. AQUAREF propose de consacrer 1% du budget à ces contrôles qualité. La traçabilité des contrôles qualité doit être assurée.

L'opérateur d'échantillonnage s'appuiera sur le guide FD T 90-524 qui décrit une méthodologie pour chaque type de blancs [3] et la note de vigilance AFNOR associée [19], [20].

Parmi les blancs envisageables, AQUAREF recommande de mettre en œuvre principalement des blancs de matériel d'échantillonnage et des blancs de système de filtration.

10 Expression des résultats et métadonnées

L'ensemble des opérations de terrain doit être consigné sur la fiche terrain échantillonnage cours d'eau. D'autres informations demandées dans le cadre de ce document doivent être intégrées à la fiche terrain (limpidité, odeur, couleur, présence d'irisation, présence de mousses de détergents, présence de produits ligneux ou herbacés, présence de boues organiques etc.).

Les éléments suivants doivent au minimum être rapportés sur la fiche terrain :

- nom et code national identifiant de la station ;
- coordonnées géographiques ;
- code de l'échantillonnage (si disponible) ;
- nom de l'opérateur ;
- échantillonnage sous accréditation (oui, non) ;
- paramètres physico-chimiques sous accréditation (oui, non), sous agrément (oui, non) ;
- date et heure de l'échantillonnage ;
- support ;
- matériel d'échantillonnage ;
- protocole d'échantillonnage (direct, indirect) ;
- paramètres environnementaux (conditions météorologiques, état des berges, etc) ;
- résultats des mesures de paramètres physico-chimiques (exemple pour l'eau : pH, conductivité, O₂ dissous, limnimétrie et température) et protocole utilisé (*in situ*, sur site) ;
- filtration sur site (date et heure) le cas échéant ;
- réalisation contrôles qualité (oui/non) et type de contrôle le cas échéant ;
- toute observation et commentaire utile pour interpréter les futurs résultats d'analyse (source de contamination observée lors de l'échantillonnage, les raisons de changement de lieu, ou de non réalisation).

Afin de garantir la pérennité du lieu d'échantillonnage et d'assurer la représentativité des résultats, l'opérateur peut également réaliser des photos du point d'échantillonnage dans son environnement ainsi que du lieu exact d'échantillonnage d'eau.

Les fiches de terrain relatives aux opérations d'échantillonnage doivent être déposées dans chaque enceinte réfrigérée sous pochette plastique étanche afin d'éviter la détérioration de celles-ci par l'humidité, ou saisies sous forme électronique et transférées le soir même au laboratoire en charge des analyses.

11 Références

Les documents ci-dessous sont à prendre en considération.

Référence	Libellé	Accessible sous
[1]	NF EN ISO 5667-3 « Qualité de l'eau – Échantillonnage – Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau »	AFNOR
[2]	FD T 90-523-1 « Qualité de l'Eau – Guide d'échantillonnage pour le suivi de qualité des eaux dans l'environnement – Partie 1 : échantillonnage d'eau en rivières et canaux »	AFNOR
[3]	FD T 90-524 « Contrôle Qualité – Contrôle qualité pour l'échantillonnage et la conservation des eaux »	AFNOR
[4]	Fiche terrain échantillonnage d'eau dans un cours d'eau	Guide des opérations d'échantillonnage d'eau en cours d'eau AQUAREF
[5]	NF S 99-700 « Emballages isothermes et emballages réfrigérants pour produit de santé – Méthode de qualification des performances techniques »	AFNOR
[6]	Impact des opérations de prélèvements sur la variabilité des résultats d'analyses – Essai national sur site du 26 juin 2007 : DRC-07-86076-16167B (Lepot B, Strub MP, Blanquet JP, Chatellier N)	Impact des opérations de prélèvements sur la variabilité des résultats d'analyses - Essai national sur site du 26 juin 2007 AQUAREF
[7]	Impact de la nature du matériel d'échantillonnage sur la qualité des données de surveillance du diclofénac dans les eaux de surface – Rapport AQUAREF 2017 (C. Ferret et B. Lepot)	Impact de l'étape d'échantillonnage sur la qualité de la mesure du diclofénac dans les eaux de surface AQUAREF
[8]	Impact de la nature du matériel d'échantillonnage sur la qualité des données de surveillance des parabènes et des alkylphénols en eaux de surface - Rapport AQUAREF 2015 (B. Lepot, C. Ferret, F. Botta)	Impact de la nature du matériel d'échantillonnage sur la qualité des données de surveillance des parabènes et des alkylphénols en eaux de surface AQUAREF

Référence	Libellé	Accessible sous
[9]	Evaluation de l'incertitude de mesure, incluant la contribution de l'échantillonnage » sur les eaux superficielles du bassin Rhône Méditerranée – Rapport Aquaref 2022 (N. Guigues, B. Lepot)	Evaluation de l'incertitude de mesure, incluant la contribution de l'échantillonnage, et influence de la température et du délai de transport de l'échantillon : Bassin Rhône Méditerranée AQUAREF
[10]	AQUAREF – Opérations d'analyse physico-chimique des eaux et des sédiments en milieu continental dans le cadre des programmes de surveillance DCE – Recommandations techniques – Edition 2024	Guide des opérations d'analyse physico-chimique des eaux et des sédiments en milieu continental AQUAREF
[11]	Guide Technique Opérationnel : Pratiques d'échantillonnage et de conditionnement en vue de la recherche de micropolluants prioritaires et émergents et en assainissement collectif et industriel - 2011	Guide technique opérationnel des pratiques d'échantillonnage et de conditionnement en vue de la recherche de micropolluants prioritaires et émergents en assainissement collectif et industriel AQUAREF
[12]	NF EN ISO 10523 : Qualité de l'eau – Détermination du pH	AFNOR
[13]	NF EN 27888 : Qualité de l'eau - Détermination de la conductivité électrique	AFNOR
[14]	NF EN 25814 : Qualité de l'eau - Dosage de l'oxygène dissous - Méthode électrochimique à la sonde	AFNOR
[15]	Norme NF ISO 17289 : Qualité de l'eau - Dosage de l'oxygène dissous - Méthode optique à la sonde	AFNOR
[16]	NF EN ISO 7027-1 : Qualité de l'eau - Détermination de la turbidité - Partie 1 : méthodes quantitatives	AFNOR
[17]	NF T 90-117 - Qualité de l'eau - Dosage de la chlorophylle a et d'un indice phéopigments - Méthode par spectrométrie d'absorption moléculaire	AFNOR
[18]	Etude de la stabilité de la chlorophylle a entre l'échantillonnage et la filtration en vue de l'analyse au laboratoire – Rapport AQUAREF 2020 (B. Lepot, Nathalie Guigues, C. Ferret, S. Raveau, S. Lardy-Fontan)	Etude de la stabilité de la chlorophylle a entre l'échantillonnage et la filtration en vue de l'analyse au laboratoire AQUAREF

Référence	Libellé	Accessible sous
[19]	Pratiques de filtration sur site des échantillons pour analyse des éléments traces métalliques (Vidéo)	Pratiques de filtration sur site des échantillons pour analyse des éléments traces métalliques (vidéo) AQUAREF
[20]	Note de vigilance sur la méthodologie de réalisation de contrôle qualité « blanc de filtration » dans le cas d'échantillons d'eaux troubles ou relativement riches en particules fines en vue de l'analyse des métaux dissous - Document N°350 du 26/10/2020	AFNOR
[21]	Impact du matériel d'échantillonnage sur les données de surveillance des PFAS en eau souterraine – Rapport BRGM/RP-73906-AQUAREF 2024 (P. Moreau, F. Gal, JP. Ghestem).	Impact du matériel d'échantillonnage sur les données de surveillance des PFAS en eau souterraine AQUAREF
[22]	Impact du matériel d'échantillonnage sur les données de surveillance des PFAS – Eaux superficielles et Eaux résiduares - Rapport AQUAREF 2024 (B. Lepot, C. Ferret, AS. Clincke).	Impact du matériel d'échantillonnage sur les données de surveillance des PFAS en eau souterraine - Eaux superficielles et eaux résiduares AQUAREF
[23]	Essai collaboratif « échantillonnage d'eau en plan d'eau et mesures des paramètres in situ – Lac de Saint Etienne de Cantales - Rapport AQUAREF 2024 (B. Lepot, C. Ferret, J. Renoux, N. Guigues)	Diffusion prochaine
[24]	Essai d'intercomparaison sur l'échantillonnage en eau souterraine – Site de Cohade – rapport AQUAREF 2026 (P. Moreau, JP. Ghestem, F. Gal)	Diffusion prochaine
[25]	État des lieux sur les outils existants pour contrôler la température des échantillons depuis le prélèvement jusqu'à la réception au laboratoire – rapport AQUAREF 2010 (B. Lepot, C. Ferret)	Conservation des échantillons d'eau entre le prélèvement et l'analyse AQUAREF
[26]	AQUAREF - Opérations d'échantillonnage d'eau pour la surveillance des milieux aquatiques - Module spécifique DROM - Recommandations techniques – Edition 2017	Guide d'opérations d'échantillonnage d'eau pour la surveillance des milieux aquatiques - Module spécifique DROM AQUAREF

12 Liste des annexes

ANNEXE	Libellé
1	Fiche terrain échantillonnage d'eau dans un cours d'eau – Version 2022
2	Précautions à prendre lors des mesures des paramètres physico-chimiques <i>in situ</i>

ANNEXE 1. Fiche terrain échantillonnage d'eau dans un cours d'eau -version 2022

	FICHE TERRAIN ECHANTILLONNAGE D'EAU DANS UN COURS D'EAU (1/2)		
ORGANISME DES OPERATIONS D'ECHANTILLONNAGE			
Nom de l'organisme : _____ Nom du préleveur : _____ Téléphone : _____ Semaine : _____ Date : _____			
LOCALISATION DE LA STATION			
Code Station : _____ Commune : _____ Cours d'eau : _____ Lieu dit : _____ Usage : _____ Département : _____ Coordonnées (Lambert 93, en m): X : _____ Y : _____ altitude (m): _____ Coordonnées (GPS WSS84, en dms): N: _____ : _____ altitude (m): _____			
SCHEMA DU LIEU D'ECHANTILLONNAGE			
ECHANTILLONNAGE			
Type : ☐ Ponctuel ☐ Composite ☐ Autre, préciser : _____ ☐ Direct (dans le flacon destiné à l'analyse) ☐ Par un intermédiaire (seau, flacon canne) Heure de début : _____ Heure de fin : _____			
PRE-TRAITEMENT ET CONDITIONNEMENT DES ECHANTILLONS			
Port de gants nitriles à usage unique ☐ Oui ☐ Non Les échantillons ont-ils été filtrés sur site ? ☐ Oui ☐ Non si oui, pour quel(s) paramètre(s) ? _____ Mode de filtration mis en œuvre ? ☐ sous vide à l'aide d'une pompe ☐ à l'aide d'une seringue filtre Des agent(s) de conservation ont-ils été rajoutés sur site ? ☐ Oui ☐ Non si oui, compléter le tableau :			
Type d'agent de conservation	Paramètres concernés	Conditionnement du conservateur	Conservation
		☐ déjà présent dans le flacon ☐ rajouté par le préleveur	☐ Glacière + blocs eutectiques ☐ Véhicule Réfrigéré ☐ Autre : _____
		☐ déjà présent dans le flacon ☐ rajouté par le préleveur	☐ Glacière + blocs eutectiques ☐ Véhicule Réfrigéré ☐ Autre : _____
		☐ déjà présent dans le flacon ☐ rajouté par le préleveur	☐ Glacière + blocs eutectiques ☐ Véhicule réfrigéré ☐ Autre : _____
TRANSPORT DES ECHANTILLONS			
Type de moyen de refroidissement : ☐ glacières ☐ véhicule réfrigéré ☐ autre, à préciser Suivi température des enceintes ? ☐ pastilles (min, max) ☐ thermomètre flacon ☐ enregistreur Date et Heure de remise des échantillons : ____/____/20__ et ____ h ____ Type et nom de l'organisme prenant en charge les échantillons (laboratoire, transporteur) : _____			
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE D'ANALYSES			
Organisme : _____ Téléphone : _____			
NOM ET VISA DU PRELEVEUR			

FICHE TERRAIN ECHANTILLONNAGE D'EAU DANS UN COURS D'EAU (2/2)

CARACTERISATION DU SITE D'ECHANTILLONNAGE

Pour chaque critère (Libellé court du Sandre), indiquer dans la case le numéro de classification Sandre observé lors du prélèvement en vous référant à la liste des valeurs possibles de la page [lexique_sandre](#)

METEO			
Présence d'un seuil		Type de prélèvement	
Situation hydrologique apparente			
Aspect des abords			
Irisations sur l'eau		Mousse de détergent à la surface	
Feuilles			
Présence de boues organiques flottantes		Autres Corps	
si oui, préciser : _____			
Teinte de l'eau		Coloration apparente de l'eau	
Limpidité de l'eau			
Odeur			
Ombre			

RELEVÉ DES MESURES IN SITU

Pour chaque paramètre, indiquer le numéro interne de l'appareil utilisé (suivi métrologique), la date d'étalonnage et la valeur relevée pour chaque paramètre en précisant si la mesure a été effectuée in situ ou dans un seau

Paramètres	N° interne appareil	Date d'étalonnage	Contrôle sur site avant mesure	Valeur relevée	Unité
pH		/ /	☐ Oui ☐ Non	☐ in situ ☐ seau	Unité pH
Température de l'eau		/ /	☐ Oui ☐ Non	☐ in situ ☐ seau	°C
Conductivité à 25°C		/ /	☐ Oui ☐ Non	☐ in situ ☐ seau	µS/cm
Turbidité		/ /	☐ Oui ☐ Non	☐ in situ ☐ seau	NFU

Paramètres	N° interne appareil	Valeur relevée	Unité
Température de l'air			°C
Concentration ⇨		☐ in situ ☐ seau	mg/L O2
Oxygène dissous		☐ in situ ☐ seau	%
Saturation ⇨			

Lecture de l'échelle (si présente) : _____ m

CONTRÔLES QUALITÉ

Contrôle qualité : ☐ Oui ☐ Non Type (à préciser) :

OBSERVATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT

Difficultés, explications en cas de prélèvement non réalisable, remarques concernant les valeurs obtenues in situ, explications en cas de mesures non réalisées in situ ou sur site (exemples: casse d'électrode, crue débordante, débordement du lit mineur, travaux sur berge, activités nautiques, présence d'animaux)

Libellé court	Critères	Valeurs possibles			
METEO	Conditions météorologiques pendant le prélèvement	1 = temps sec ensoleillé			
		2 = temps sec faiblement nuageux			
		3 = temps humide			
		4 = pluie fine			
		5 = orage - pluie forte			
		6 = neige			
		7 = gel			
		8 = Temps sec fortement nuageux			
		9 = Conditions crépusculaires			
Seuil	Présence d'un seuil	0 = inconnu			
		1 = en amont d'un seuil			
		2 = en aval d'un seuil			
		3 = absence de seuil			
		4 = prélèvement situé entre 2 seuils			
		5 = prélèvement sur un seuil			
		6 = un seuil à l'intérieur du point de prélèvement			
TYPEPREL	Type de prélèvement	7 = plusieurs seuils à l'intérieur du point de prélèvement			
		0 = inconnu			
		1 = prélèvement effectué de la rive			
		2 = prélèvement effectué à pied dans le lit du cours d'eau			
		3 = prélèvement effectué depuis un pont			
S.hydr.app.	Situation hydrologique apparente	4 = prélèvement effectué depuis une embarcation			
		0 = inconnu			
		1 = pas d'eau : cours d'eau complètement à sec			
		2 = trous d'eau, flaques : présence d'eau sans continuité hydraulique			
		3 = Basses eaux : chenal d'étiage bien dessiné ou émergence des bas de berges ou atterrissements importants			
		4 = Moyennes eaux			
ASPECT	Aspect des abords	5 = Hautes eaux : lit plein ou presque			
		6 = Crue débordante : débordement du lit mineur			
Irisations	Irisations sur l'eau	1 = propre			
		2 = sale			
		0 = inconnue ou non réalisée			
MOUSSES	Présence de mousse de détergent à la surface	1 = oui			
		2 = non			
		0 = inconnue ou non réalisée			
FEUILLES	Présence de produits ligneux ou herbacés frais	1 = oui			
		2 = non			
		0 = inconnue ou non réalisée			
BOUES	Présence de boues organiques flottantes	1 = oui			
		2 = non			
		0 = inconnue ou non réalisée			
AUTR CORPS	Présence de tout corps ou produit ne faisant pas l'objet d'une observation spécifique	1 = oui			
		2 = non			
Teinte	Teinte de l'eau	1 = incolore			
		2 = bleu			
		3 = bleu-vert			
		4 = vert			
		5 = vert-jaune			
		6 = jaune			
		7 = jaune-marron			
		8 = marron clair			
		9 = marron foncé			
		10 = gris			
		11 = noir			
		12 = blanc			
Coloration	Coloration apparente de l'eau	0 = inconnue ou non réalisée			
		1 = incolore			
		2 = légèrement coloré			
		3 = très coloré			
Limpidité	Limpidité de l'eau	0 = inconnue ou non réalisée			
		1 = limpide			
		2 = légèrement trouble			
		3 = trouble			
Odeur	Odeur	0 = inconnue ou non réalisée			
		1 = sans			
		2 = légère			
		3 = forte			
Ombre	Importance de l'ombrage aux alentours de la station de mesure	1 = absent			
		2 = faible			
		3 = importante			

ANNEXE 2. Précautions à prendre lors des mesures des paramètres physico-chimiques in situ

Paramètres	Recommandations
Oxygène dissous Saturation en oxygène	En cours de journée, il est possible d'enregistrer des valeurs passant de 1 mg/L à plus de 20 mg/L (par exemple eutrophisation du milieu). Sachant que, dans des conditions normales de température et de pression (20°C, 760 mm de Hg), la concentration moyenne en oxygène dans l'eau est de 8,8 mg/L, cette concentration augmente avec la pression, et diminue avec la température. L'opérateur s'interrogera sur des concentrations inférieures à 6 mg/L et supérieures à 10 mg/L ou sur des saturations en oxygène en dehors des bornes 60% - 120%. Une sonde de rechange permettra de confirmer ou d'infirmer le résultat.
Conductivité	La conductivité traduit la minéralisation de l'eau. Selon la nature du sol, les valeurs rencontrées varient de 50 µS/cm à 50 000 µS/cm. Sans influence maritime, l'opérateur s'interrogera sur des valeurs supérieures à 1000 µS/cm (sauf si l'historique confirme des apports en sels ou rejets concentrés). Une sonde de rechange permettra de confirmer ou d'infirmer ce résultat.
Température de l'eau	Utilisation d'un thermomètre raccordé aux étalons nationaux (mesure permettant d'interpréter certains paramètres <i>in situ</i>).
pH	Privilégier l'utilisation de solutions étalons commerciales à usage unique conditionnées dans des blisters pour pouvoir vérifier/étalonner les sondes sur le terrain. Les solutions étalon (raccordées) devront encadrer le pH de l'échantillon. Au-delà des valeurs de pH comprises entre 5,5 et 9,0 (qui peuvent cependant être plausibles), il sera nécessaire de s'interroger sur les conditions qui pourraient engendrer de telles valeurs. Une sonde de rechange pourra confirmer ou infirmer ce résultat.
Turbidité	Plages allant de 0,05 à 400 NTU ou NFU sont citées dans la NF EN 7027-1. L'utilisation d'étalons scellés ou d'étalons secondaires est recommandée sur le terrain. Il est important de bien rincer la cuve, d'essuyer la paroi externe de la cuve et d'être vigilant à la formation de buée sur les parois de la cuve (sinon surestimation possible des résultats).
Côte à l'échelle	L'opérateur sera tenu d'en faire la lecture et d'en noter le résultat sur la fiche terrain. Si l'échelle est peu lisible (recouvrement par végétation ou autre), l'opérateur doit la dégager pour effectuer la lecture. Tout problème de lecture (salissures, échelle hors d'eau, ...) doit être signalé dans la fiche terrain. La localisation de cette mesure doit être notée, si ses coordonnées sont différentes des coordonnées de la station.

www.aquaref.fr

